VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

# COMMENT ARRETER

Par Anonyme13100 Postée le 12/11/2020 21:31

Bonjour , cela fait 1 an que j'ai arreter le casino et jai ete suivi avec une conseillere pour les addiction qui m'avais beaucoup aidé et j'avais arreter 4 mois sans jouer meme loto jai pa joué . Alor que faire ? Car j'ai recommencé ya 2 mois et cela fait tout les jours . Pouvez vous m'aider ? Merci

---

**Mise en ligne le 18/11/2020**

Bonjour,?
Les "craquages" ou reprises sont des étapes qui peuvent couramment se produire dans un parcours individuel face à une addiction.

Il est très positif que vous nous contactiez pour trouver de l'aide concernant votre situation.
Nous avons plusieurs pistes à vous suggérer.

Tout d'abord, pour information, il vous est possible de faire une demande d'interdiction volontaire de jeux. C'est une démarche administrative qui vous permet de vous exclure des casinos sur le territoire Français ainsi des jeux d'argent et de hasard sur les applications et les sites dédiés.

La période couverte par l'interdiction s'étend sur une période incompressible de 3 ans, elle est ensuite automatiquement renouvelée mais pouvant être interrompue à la demande au delà de ces 3 ans.
Si cette démarche en tant que telle ne résout pas la question de l'addiction, de la pulsion de jeu qui peut vous habiter, elle a l'intérêt d'être une sorte de "filet de sécurité" pour ne pas jouer. Vous trouverez en fin de réponse un lien vers un article qui vous explique la procédure si vous souhaitez entamer la démarche.

En complément, il nous parait important de poursuivre le soutien sur la question de l'addiction avec une aide extérieure comme vous aviez pu le faire, cette accompagnement ayant visiblement pu vous être utile. Il vous est peut-être possible de solliciter à nouveau la professionnelle qui avez pu vous aider si cela vous parait possible.

Nous vous indiquons en fin de réponse un lien vers une structure qui a parmi ses professionnels des personnes particulièrement formées sur le jeu excessif et compulsif. Cette structure accompagne dans un cadre confidentiel et gratuit, ne manière non-jugeante.

Si vous souhaitez échanger davantage sur votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants.
Nous sommes accessibles tous les jours, par téléphone au 09 74 75 13 13 (anonyme et non surtaxé) de 8H à 2h du matin ou par le Chat de notre site Joueurs Info Service de 9H à Minuit.

Avec tous nos encouragements à prendre soin de vous.

Bien cordialement.

---

## POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES

---

### CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS ET INTERVENTION PRÉCOCE JAM

**7 square Stalingrad**
**13001 MARSEILLE**

**Tél : 04 91 91 00 65**
**Site web : www.addiction-mediterranee.fr/**
**Secrétariat : Lundi de 9h à 13h et de 14h à 18h, mardi de 9h à 13h, mercredi de 10h à 13h et de 14h à 19h, jeudi et vendredi de 14h à 17h**
**Consultat° jeunes consommateurs : lundi de 9h30 à 13h de 14 à 18h, mercredi de 14h à 19h, vendredi de 14h à 17h, sur rendez vous**
**Service mobile : Equipe mobile auprès de centres sociaux, Personnels de L'ASE, de la PJJ, des IMEF, Informations et Formations, Groupes de travail Inter-structures.**
**COVID -19 : contact de juillet 2022 : accueil sur rendez vous dans le respect des gestes barrières -**

Voir la fiche détaillée

**En savoir plus :**

- En cas de reprise de jeu
- L'interdiction volontaire de jeu